

Proposition concernant un mode de scrutin de représentation proportionnelle au Canada

Élaboré et produit par : Arthur Stack, Kamloops (C.-B.)

Noms de systèmes proposés :
Vote transférable au sein du parti, VTP
Vote transférable au sein du district, VTD
Vote transférable au sein du district électoral, VTDE
Vote transférable au sein de la région, VTR

Caractéristiques et hypothèses

- Les limites actuelles des circonscriptions demeurent inchangées. Si un redécoupage est jugé nécessaire pour obtenir une représentation proportionnelle adéquate, la délimitation d'une circonscription peut être ajustée.
- Les districts électoraux comprennent cinq circonscriptions. Le nombre de circonscriptions par district électoral peut être inférieur ou supérieur à cinq selon la région.
- Les partis politiques dressent la liste de leurs candidats selon l'ordre de préférence comme dans le système de liste de partis fermée.
- Les partis doivent désigner un candidat par circonscription pour le nombre de circonscriptions au sein du district. Les petits partis n'auront pas nécessairement des candidats dans toutes les circonscriptions.
- Le mode de scrutin est semblable au vote unique transférable (VUT) où les électeurs classent par ordre de préférence (voir le bulletin de vote ci-joint) les partis politiques ou le parti de leur candidat préféré.
- Le bulletin ci-joint est un exemple de présentation simple. Le verso du bulletin peut être employé pour présenter des renseignements plus détaillés.
- Plusieurs électeurs pourront ne pas avoir le temps ou l'intérêt d'être informés au sujet des candidats individuels, de leurs valeurs et de la valeur qu'ils apporteraient au gouvernement. Plusieurs électeurs connaissent les valeurs des partis et ce qu'ils apporteraient au gouvernement. En outre, en raison de notre type de démocratie, bon nombre d'électeurs votent pour élire un premier ministre, pas nécessairement le représentant d'une circonscription. À ce titre, la liste du parti peut fournir la représentation la mieux équilibrée pour tous les députés d'une circonscription. Les électeurs ne seront pas tous du même avis, mais au sein d'une démocratie, c'est toujours le cas.

Comment ça fonctionne :

- La liste du parti est créée suivant un référendum interne et/ou une négociation avec les candidats du parti pour la circonscription; elle représente au mieux les valeurs du parti et le district électoral. On part du principe que davantage d'électeurs connaîtront et comprendront les valeurs du parti plutôt que celles du candidat local. Ce n'est peut-être pas toujours vrai, mais ce serait le cas de manière générale.
- Les partis politiques présentent un candidat pour chaque circonscription du district électoral.
- Les partis politiques classent leurs candidats par ordre de préférence. Le parti établit l'ordre dans lequel les candidats figurent sur la liste.
- Les candidats vainqueurs sont choisis dans le même ordre qu'ils apparaissent sur la liste, mais un seul candidat par circonscription est élu.
- Les électeurs indiquent à l'aide d'une note de 1 à 5 sur leur bulletin, le parti ou le parti du candidat préféré.
- Les électeurs peuvent voter pour le parti, le parti de leur candidat préféré dans leur circonscription, ou le candidat préféré de toute circonscription faisant partie du district.
- Le parti ayant le plus grand nombre de votes élit ses candidats en premier lieu, le second comptant le plus grand nombre de votes élit ensuite ses candidats en second lieu, et ainsi de suite. Par exemple, si les libéraux obtenaient le plus grand nombre de votes, les néo-démocrates en deuxième place et le Parti vert en troisième place, les libéraux auraient alors le premier choix, les néo-démocrates le deuxième choix et le Parti vert le troisième choix.
- Si, par exemple, les libéraux élisent deux candidats, les néo-démocrates deux candidats et le Parti vert un candidat, alors, sur le bulletin de vote ci-joint, les libéraux éliraient Johnston et Scott, les néo-démocrates éliraient Sundhu et Gingras, et le Parti vert élirait Troy. Le résultat constitue une représentation proportionnelle et régionale complète.
- Une autre solution qui s'offre pour l'ensemble des candidats du parti comptant le plus grand nombre de votes et qui sont élus en premier consiste à élire les députés un à la fois dans l'ensemble des partis.
- Par exemple, si les libéraux élisent deux candidats, les néo-démocrates deux candidats et le Parti vert un candidat, alors, sur le bulletin de vote ci-joint, les libéraux éliraient Johnston, les néo-démocrates Sundhu, le Parti vert Troy, les libéraux Scott et les néo-démocrates Gingras.

- Les votes sont comptés et les quotas des députés élus sont calculés de la même manière que le système de VUT.
- Le décompte et la réattribution des votes sont identiques au système de VUT.
- La première étape du processus consiste à établir le seuil : le nombre minimal de votes nécessaires pour obtenir un siège. Le seuil est le nombre total de votes valides divisé par un plus le nombre de sièges à combler, plus un vote. La formule ressemble à ceci : $\text{seuil} = (\text{votes valides}/1+\text{sièges}) + 1 \text{ vote}$. Ainsi, dans un district comptant cinq sièges et 10 000 électeurs, un candidat aurait besoin de $10\,000/1+5$ (ce qui correspond à 1 667) plus un vote additionnel, soit 1 668 votes.
- Le transfert de votes est le même que dans le système de VUT.
- Le processus de transfert est complexe, mais il réduit le problème des votes gaspillés. Le processus de transfert dans le système de VUT est conçu de sorte à s'assurer que le moins grand nombre de votes est gaspillé et que le nombre maximal de personnes élisent un parti ou un représentant. Le processus reconnaît qu'il y a deux types de votes qui sont gaspillés : les votes exprimés pour des candidats qui ont peu de chances de gagner, et les votes en sus de ceux requis par un candidat vainqueur. Le fait de transférer ces votes au candidat de leur choix suivant, fait en sorte qu'il est plus probable qu'ils contribueront réellement à l'élection d'un candidat.

Difficultés à aborder :

- Il faudrait engager des discussions et des séances de remue-méninges portant sur d'autres façons de créer la liste du parti.
- Le bulletin de vote proposé peut sans doute être simplifié.

Avantages :

- La taille du gouvernement demeure la même que la taille actuelle, soit 338 sièges.
- La taille et les limites des circonscriptions demeurent inchangées.
- Les partis politiques présentent des candidats qui représentent le mieux les valeurs du parti et qui, après l'élection, représenteront le mieux le district électoral au gouvernement.
- Un vote par électeur est requis, le bulletin de vote n'est pas divisé et il n'est pas nécessaire pour vous d'y indiquer deux votes comme c'est le cas avec la représentation proportionnelle mixte (RPM) ou le système P3 de M. Dion.
- Les candidats du parti ont uniquement besoin de sonder leur propre circonscription à moins de choisir de le faire dans d'autres circonscriptions du district.
- Chaque circonscription est représentée au Parlement.

- La représentation au Parlement est vraiment proportionnelle.
- Les électeurs peuvent voter pour un candidat, et les partis plus petits ont donc les mêmes chances d'être élus que dans le système de VUT.
- Le bulletin de vote est conçu de façon claire et simple, et il est possible de faire le décompte des votes à l'aide de systèmes automatisés de dépouillement.
- Il n'y a aucun gaspillage de votes.

Désavantages :

- Le décompte des votes et le processus d'élection des députés sont plus complexes que dans le cas du scrutin majoritaire uninominal à un tour (MUT) et certains systèmes de représentation proportionnelle (RP); il s'agit toutefois de quelque chose qui est transparent pour l'électeur et qui concerne uniquement Élections Canada.
- Les électeurs n'obtiennent peut-être pas le candidat qu'ils préfèrent; mais ils obtiennent le parti qu'ils préfèrent. On part du principe que la plupart des électeurs votent pour le parti et non pour le candidat de la circonscription; mais on sait que ce n'est pas toujours le cas.

BULLETIN OFFICIEL

Classez en ordre de préférence le parti ou le parti du candidat de votre choix, un seul vote par parti, 5 députés à élire

CONSERVATEUR	LIBÉRAL	NÉO-DÉMOCRATE	PARTI VERT	INDÉPENDANT
1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5
Mel Arnold Okanagan Nord–Shuswap	Don Johnston Kootenay-Columbia	Bill Sundhu Kamloops–Thompson– Cariboo	Samantha Troy Okanagan-Sud–Kootenay- Ouest	Brian Gray Okanagan-Sud–Kootenay- Ouest
Cathy McLeod Kamloops–Thompson– Cariboo	Karley Scott Okanagan Centre– Similkameen–Nicola	Angelique Wood Okanagan Centre– Similkameen–Nicola	Chris George Okanagan Nord–Shuswap	INDÉPENDANT 1 2 3 4 5
Dan Albas Okanagan Centre– Similkameen–Nicola	Steve Powrie Kamloops–Thompson– Cariboo	Jacqui Gingras Okanagan Nord–Shuswap	Matthew Greenwood Kamloops–Thompson– Cariboo	Nom Circonscription
David Wilks Kootenay-Columbia	Cindy Derkaz Okanagan Nord–Shuswap	Richard Cannings Okanagan-Sud–Kootenay- Ouest	Robert Mellalieu Okanagan Centre– Similkameen–Nicola	INDÉPENDANT 1 2 3 4 5
Marshall Neufeld Okanagan-Sud–Kootenay- Ouest	Connie Denesiuk Okanagan-Sud–Kootenay- Ouest	Wayne Stetski Kootenay-Columbia	Bill Green Kootenay-Columbia	Nom Circonscription